

Zoom sur le Patrimoine

*Association
Patrimoine Giroussens*



**Concours Photos
2021**



Règlement du Concours

1 Organisateur

La 1ère édition du Concours **Zoom sur le Patrimoine** est organisée par :

**L'Association Patrimoine Giroussens
Mairie de Giroussens
81500Giroussens**

2 Conditions du Concours

Toutes les prise de vue devront être réalisées sur le périmètre de la commune de Giroussens. (81500), entre le 1er Mars (00H00) et le 31 Juillet 2021 (24H00)

La participation au concours est gratuite et réservée aux photographes amateurs mineurs (**Jeunes talents**) et majeurs (à l'exception des membres du Jury) et devra respecter le droit à l'image et la vie privée des personnes. En cas de personne(s) clairement reconnaissable(s) sur les clichés celles-ci doivent donner l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un document de renonciation au droit de l'image au photographe participant.

Règlement du Concours (suite)

3 Thème du Concours

L'Association Patrimoine Giroussens organise le Concours 2021 sur le thème « **Points de vue et Paysages remarquables** ». Il a pour but de mettre en valeur le territoire de Giroussens au travers de: points de vues originaux, de scènes inédites, d'angles insolites, d'images artistiques,..

50 photographies sélectionnées par le Jury seront exposées au public, à l'occasion des journées européennes du Patrimoine 2021 et participeront au Concours final.

Les critères de sélection seront:

- La qualité esthétique et artistique de la photo;
- Son originalité
- Le respect du règlement du Concours

4 Composition du Jury

Le Jury sera composé de photographes professionnels et amateurs et des acteurs locaux du patrimoine et des arts .

Le Palmarès 2021 sera proclamé à Giroussens le **Dimanche 19 septembre 2021**

4 Inscription au Concours et conditions de participation

Chaque participant peut présenter **3 photographies au maximum**, dont il s'engage être l'auteur.

Les participants restent propriétaire de leur œuvre. Ils en cèdent à titre gracieux les droits de reproduction , d'exposition et d'utilisation à titre non-commercial, sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour, à l'Association Patrimoine Giroussens

Le concours est ouvert à compter du **1er Mars 2021** et la date limite d'envoi est fixée au **Samedi 31 Juillet 2021 à 24H.**

5 Format et sélection des photographies

Les photographies qui pourront être prises par appareil photo numérique ou smartphone, seront acceptées uniquement sous format numérique (JPEG) avec une bonne résolution (minimum 300DPi) et seront envoyées par courriel à :

giroussens81.patrimoine@gmail.com accompagnées du Bulletin d'Inscription (téléchargeable sur le site Patrimoine Giroussens) dûment rempli.

Les fichiers seront nommés sous la forme « *Catégorie (Jeune talent ou Adulte)-Nom du participant—Titre de la photo* »

Les retouches numériques sont acceptées dans la limite du raisonnable (contraste, luminosité, netteté), afin de garder l'esprit de l'image originale sans aucune incorporation d'éléments extérieurs..

Zoom sur le Patrimoine

*Association
Patrimoine Giroussens*



**Concours Photos
2021**

Bulletin d'Inscription

(a joindre obligatoirement au courriel d'envoi des photographies)

Nom _____ Prénom _____ Âge : _____

Adresse _____

Tél. _____ Courriel _____@_____

Photo 1 Titre _____

Photo 2 Titre _____

Photo 3 Titre _____

Je soussigné(e) _____ certifie : 1) ne pas être photographe professionnel ; 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière; 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : _____ le : _____ signature : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ». Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable